



HAL
open science

GERCIE - Groupe d'études et de recherche sur la coopération internationale et européenne

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. GERCIE - Groupe d'études et de recherche sur la coopération internationale et européenne. 2011, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02035157

HAL Id: hceres-02035157

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035157>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Groupe d'études et de recherches sur la coopération
internationale et européenne (EA 2110)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Tours

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Groupe d'études et de recherches sur la coopération
internationale et européenne (EA 2110)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Tours

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Groupe d'études et de recherches sur la coopération internationale et européenne (GERCIE)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 2110

Nom du directeur : M. Jean ROSSETTO

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard TEYSSIE, Université Panthéon-Assas (Paris 2), représentant le CNU

Experts :

Mme Nicole DOCKES, Université Lyon 3

M. Dimitri HOUTCIEFF, Université d'Evry

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1

Mme Marie-Laure MATHIEU, Université Montpellier 1

M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Claude OPHELE, Université de Tours



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 15 novembre 2010 après-midi, la matinée ayant été consacrée aux équipes de l'Université d'Orléans, laquelle relève du même PRES que l'Université de Tours. Le comité d'experts a pu rencontrer les membres du GERCIE ainsi qu'un certain nombre de doctorants. De façon plus précise, la visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Tours le 15 novembre 2010 de 17h. à 18h30. Etaient présents les directeurs et quasiment l'ensemble des membres de l'équipe. Une présentation précise de son activité a été faite par son directeur actuel pour la partie bilan et par son futur directeur pour la partie projet. Une discussion intéressante a suivi entre les membres du comité d'experts et ceux de l'équipe, au travers d'échanges fournis et cordiaux. Une rencontre à huis clos a, ensuite, eu lieu avec les doctorants, rencontre qui a laissé une impression assez positive quant à leurs conditions d'encadrement et à leur intégration à la vie de l'unité.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le GERCIE a été créé en 1986. Il développe son activité en droit européen et dans le champ de l'économie internationale et européenne. Il est installé dans les locaux de l'Université de Tours, dans un bâtiment dévolu aux trois équipes de recherche relevant de l'UFR de Droit.

- Equipe de Direction :

- Directeurs :

M. Jean ROSSETTO (pour le bilan)

M. Abdelkhaleq BERRAMDANE (dans le cadre du prochain contrat)

- Directeur-adjoint : M. GERVASIO SEMEDO

- Conseil de Laboratoire : 6 personnes, dont 4 professeurs et 2 maîtres de conférences



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	22	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	9	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,4	0,4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	18	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	14

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le GERCIE a constitué un lieu important de la recherche en droit européen. Ses investissements dans ce domaine ont beaucoup décliné sans que le relais soit pris par d'autres champs de compétence dans lesquels il aurait acquis une réelle notoriété. Le faible investissement scientifique d'un nombre élevé de membres de l'équipe fait peser sur elle de lourdes menaces.

- Points forts et opportunités :

Le GERCIE bénéficie d'un réseau de coopérations européennes ou internationales qui peut constituer le support de développements scientifiques nouveaux et de qualité.

- Points à améliorer et risques :

Le taux de producteurs au sein de l'équipe (60%) est insuffisant. Le risque est grand d'un « décrochage », au moins partiel, de l'activité de recherche, risque qui n'est pas contrebalancé par l'originalité des thématiques.

Le nombre de doctorants est peu élevé (18 doctorants pour 17 HDR), l'équipe éprouvant des difficultés à attirer vers elle les étudiants issus de la Faculté de Tours.

Le dynamisme et l'animation scientifiques nécessitent une action forte afin de provoquer un véritable renouvellement de l'activité.



- **Recommandations:**

Il serait nécessaire que :

- 1) le nombre de « producteurs » augmente très sensiblement par le biais de mécanismes internes d'accompagnement des non producteurs (par exemple, suggestion de sujets de recherche, contact avec éditeurs) ;
- 2) la capacité d'attraction de l'équipe soit renforcée ;
- 3) le nombre des doctorants qui y sont rattachés soit accru, notamment par une politique d'obtention de financements des thèses.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	12
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	60%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	7

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Un certain nombre de membres du GERCIE justifient d'une production scientifique régulière et de qualité. Mais l'équipe, considérée dans son ensemble, souffre d'un nombre trop élevé de « non-producteurs ». Il est indispensable que soit conduit un effort, qui doit être à la fois d'ordre collectif et d'ordre individuel, pour qu'il soit porté remède à cette situation qui ne peut qu'affecter l'attractivité de l'équipe. Ainsi relève-t-on qu'elle ne compte aujourd'hui que 18 doctorants (alors que 17 membres de l'équipe sont habilités à diriger des recherches) dont, au demeurant, 14 ont déjà trente ans ou plus. Aucun d'entre eux n'est titulaire d'une allocation de recherche ; aucun ne bénéficie d'une convention CIFRE ; seul l'un d'entre eux a reçu une bourse Eiffel. Il serait d'autant plus regrettable de ne pas conduire un effort de redressement que, dans le passé, cette équipe a obtenu des résultats honorables, l'un des 7 docteurs de la période contractuelle précédente ayant passé avec succès les épreuves du concours d'Agrégation de droit public.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le GERCIE affiche des coopérations avec Bochum, Nicosie, Salvador de Bahia, Lodz et la Cour de justice de l'Union européenne. Ces coopérations ont donné lieu à quelques colloques. Mais les partenariats ainsi établis comportent, pour leur faire produire tous leurs fruits scientifiques, de sensibles marges de progression. Par ailleurs, alors que quatre spécialités de master sont rattachées au GERCIE (Droit et justice ; Juriste européen ; Droit des affaires internationales ; Juriste-linguiste), il est surprenant de constater que seulement six des doctorants rattachés à l'équipe ont obtenu leur diplôme de master à l'Université de Tours. Il est vrai que la faible capacité de l'équipe à obtenir des financements au profit des doctorants qui y sont rattachés est de nature à dissuader certains étudiants de la rejoindre.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

L'organisation interne du GERCIE est classique et n'emporte aucune difficulté particulière. Elle permet d'assurer la cohabitation harmonieuse de juristes de droit public et de droit privé, d'économistes et d'un politiste. L'implication des membres de l'équipe dans les enseignements dispensés dans le cadre des masters rattachés au GERCIE est réelle. Reste, pour le nouveau directeur de l'équipe, à prendre des initiatives de nature à renforcer son animation scientifique et à accroître son attractivité.

- **Appréciation sur le projet :**

Le GERCIE a structuré son projet autour de quatre axes :

- droit institutionnel de l'Union européenne ;
- relations extérieures de l'Union européenne ;
- droit matériel de l'Union européenne ;
- économie internationale, finance et développement durable.

Ce découpage thématique (qui participe plus d'une logique d'enseignement que d'une logique de recherche) a le mérite de la clarté.

Les trois premiers axes constituent le prolongement de ceux déjà retenus au titre de la précédente période quadriennale. L'axe relatif au droit matériel de l'Union européenne s'enrichit toutefois du thème de la responsabilité, thème fédérateur de l'ensemble des équipes de juristes de l'UFR de droit, d'économie et de sciences sociales de l'Université de Tours auquel est consacré un PPF.

Le quatrième axe participe de la volonté de donner davantage de « visibilité » aux économistes présents au sein du GERCIE. Il devrait constituer le lieu de recherches transversales associant juristes et économistes sur la thématique des échanges internationaux et de leurs implications en matière d'énergie, d'environnement, de protection sociale...

Les axes de recherche ainsi retenus dessinent les contours de travaux qui, pour les trois premiers axes, s'inscrivent parmi les thèmes majeurs de réflexion qu'inspirent le droit et l'action de l'Union européenne. Il est cependant permis de regretter (et ce regret vaut aussi pour le quatrième axe présenté) que les orientations tracées demeurent extrêmement générales. Une présentation plus précise des champs retenus, du calendrier selon lequel les travaux envisagés seront conduits et des modalités de leur réalisation aurait permis de porter un jugement plus argumenté sur la pertinence et la faisabilité du projet ainsi que sur la pertinence de l'affectation des moyens dévolus à chacun des axes de recherche adoptés par l'équipe.

Une présentation plus précise du projet aurait également permis d'en souligner davantage l'éventuelle originalité. Celle-ci, à la lecture des orientations tracées, ne ressort pas, en effet, avec la force de l'évidence... ce qui réduit d'autant la prise de risques que les recherches envisagées pourraient comporter.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
GERCIE (Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Coopération Internationale et Européenne)	B	C	B	C	C

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains

SERVICE DE LA RECHERCHE ET
DES ETUDES DOCTORALES

REPONSE DE L'UNITE : GERCIE S2UR120001570

RAPPORT AERES GERCIE (EA 2110)

Observations en réponse

Plusieurs appréciations critiques portées sur l'équipe par le rapport de l'AERES s'appuient sur des considérations objectives ; elles mettent l'accent sur certaines de ses faiblesses, auxquelles il importe en effet de porter remède. On s'en expliquera ci-dessous. Il n'en demeure pas moins que ce rapport se montre particulièrement sévère sur plusieurs points qui suscitent étonnement et perplexité ; ils appellent donc que s'exerce à leur propos un droit de réponse argumenté.

Ainsi en va-il de l'affirmation selon laquelle les investissements de l'équipe en matière de recherche auraient « beaucoup décliné ». Cette appréciation, au demeurant peu précisée, apparaît bien surprenante lorsque l'on compare la production scientifique présentée au bilan du contrat 2004/2007 à celui du contrat actuel 2008/2011. S'agissant des juristes de l'équipe, la production individuelle a plus que doublé (254 au lieu de 104 publications), tandis que, au titre de la production collective, 6 colloques publiés à dimension internationale ont été organisés pour la période 2004/2007 et 8, également publiés, pour la période 2008/2011. En ce qui concerne les économistes (un tiers des enseignants-chercheurs de l'équipe), dont les activités ne sont du reste guère évoquées dans le rapport, le nombre de leurs publications s'est significativement accru en quantité et en qualité d'un contrat à l'autre. On en veut pour preuve le tableau présenté en annexe de la présente réponse. A cet égard, l'équipe suggère d'ailleurs que, lors de sa prochaine expertise, un enseignant-chercheur économiste puisse figurer dans le comité de visite.

Le reproche formulé au sujet du manque d'originalité des thématiques ne paraît pas davantage pertinent. Il est certes fondé à propos de l'axe « Droit institutionnel de l'Union européenne » qui, par construction, ne saurait faire l'économie d'une approche marquée par la généralité. En revanche, l'axe « Relations extérieures de l'Union européenne » n'est pas quant à lui dépourvu d'originalité. Après avoir mis en avant les relations euro-méditerranéennes, le GERCIE a abordé la politique européenne d'immigration, puis les relations entre l'Union européenne et le Mercosur ; cet axe de l'équipe s'enrichit de surcroît de l'organisation prochaine d'un colloque à Hanoï, en collaboration avec l'Université de Rennes II, sur les relations de l'Union européenne et de l'ASEAN.

Au titre de l'originalité des thématiques, on observera aussi que le GERCIE a organisé en mars 2011, comme prévu dans son projet, un colloque international sur « la question Rom en Europe » et qu'il est aujourd'hui candidat à une action Jean Monnet en collaboration avec l'Académie d'Administration Publique du Nord-Ouest (Saint Petersburg) portant sur l'influence du processus d'intégration européenne sur le développement des institutions judiciaires de la Russie. De même, le GERCIE se prépare à un nouveau programme « Balaton » avec l'Université de Szeged sur le thème du droit des minorités en Europe. Est-il besoin de rappeler que l'équipe travaille en outre régulièrement avec les Universités de Lodz, de Chypre, de Bochum, de Salvador de Bahia et avec la Cour de justice de l'Union européenne ? Au total, elle répond ainsi largement à la recommandation du rapport selon laquelle « une action forte est nécessaire afin de provoquer un véritable renouvellement de l'activité ».

La faiblesse actuelle du nombre des enseignants-chercheurs « producteurs » constitue incontestablement un handicap justement relevé. Plusieurs éléments sont toutefois en mesure d'y apporter une solution. L'un est purement objectif : plusieurs des « non-producteurs » vont quitter l'équipe prochainement pour cause de retraite. Par ailleurs, la diversification des actions engagées (évoquées plus haut) devrait participer à un processus d'accompagnement concernant les autres « non-producteurs ». Mais il importe surtout de veiller ici à la qualité des recrutements qui vont s'opérer. Sur ce point, il faut souligner que le GERCIE a accueilli deux nouveaux enseignants-chercheurs « producteurs » (dont une politiste) en mars 2011. Il est également appelé à recruter cette année et l'année prochaine deux nouveaux maîtres de conférences. Dans le but de renforcer l'équipe, l'Université François Rabelais de Tours a pour sa part décidé de mettre par anticipation un poste de Professeur au recrutement en faveur du GERCIE afin d'améliorer son attractivité.

Le recrutement de doctorants au sein du GERCIE fait certes apparaître une difficulté, même si le nombre des cotutelles (un tiers des thèses inscrites) est tout de même appréciable. Comme il est indiqué dans le rapport, le problème tient principalement au fait que les étudiants des masters locaux ne sont pas assez nombreux à s'engager en thèse en droit européen ou en économie européenne. L'explication du phénomène est simple. Les étudiants du parcours « Recherche » du master « Droit et Justice » choisissent presque tous d'entreprendre des thèses en droit administratif car il leur semble que cette discipline facilitera leur insertion professionnelle. Les étudiants des autres masters appuyés sur le GERCIE (master de « Juriste Européen », de « Droit des affaires internationales », de « juriste Linguiste », master « Economistes des échanges internationaux ») ne se voient offrir pour l'instant qu'un parcours « Professionnel » qui les dissuade de s'inscrire en doctorat. Il importe donc d'ouvrir à ces étudiants la possibilité de suivre également un parcours « Recherche », ce qui est d'ailleurs proposé dans le cadre du contrat 2012, pour les masters d'Economie et de « Juriste européen ».

Il y a tout lieu de penser que des financements (contrats doctoraux en particulier) pourront accompagner cette évolution. Lorsqu'il a présenté des candidats à des allocations de recherche jusqu'en 2006, le GERCIE a toujours obtenu ce type de financement de la part de l'Ecole doctorale; il envisage également d'œuvrer auprès de la Région Centre à cet égard, par le biais d'une réponse envoyée par ses membres économistes à un appel à projet de la Région en avril 2011.

Restent les remarques formulées sur les projets en cours au sujet des orientations qui doivent les accompagner. Il est constaté dans le rapport que ces dernières demeurent « extrêmement générales » ; les précisions suivantes permettront de lever cette hypothèque. Partant de l'idée que les autres équipes de l'UFR de Droit, Economie et Sciences sociales



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

(LERAD devenu LERAP et CRDP) ont choisi de développer des recherches dans le domaine du droit de la responsabilité dans le cadre d'un PPF, il appartiendra au GERCIE de fournir, à l'occasion des recherches communes entreprises, l'éclairage du droit européen et international (en particulier relativement à la violation du droit de l'Union européenne, y compris par les juridictions nationales sur le terrain du manquement judiciaire). Pour être encore plus précis, cette démarche sera centrée sur la protection des consommateurs à l'égard des produits défectueux et sur le droit de l'environnement puisque ces thématiques entrent parfaitement dans le champ de recherche des trois équipes concernées.

Nom	date d'entrée au GERCIE	date de sortie du GERCIE	Bilan 2008-2011			
			Revue (classée) à comité de lecture internationales	Revue (classée) à comité de lecture Nationales	Autres revues non classées et chapitres d'ouvrage	dont nombre de travaux classés de rang 1 ou 2
1 Clément	avant 2003	2010	3	4	6	
2 St Etienne	avant 2003				1	
3 Lagoutte	avant 2003			1	1	
4 Mirza	2008			1	3	5
5 Semedo	avant 2003			1		1
6 Avalone	avant 2003					1
7 Gautier	2008				3	
8 Bousquet	2009			1		1
9 Magris	2010			3		3
10 Duval	2010			3	1	2
11 Verrier	avant 2003					1
TOTAL			17	8	15	13

Source du classement: Classification des revues en économie et gestion du CNRS (dernière édition 2008)

Nom	date d'entrée au GERCIE	date de sortie du GERCIE	En guise de comparaison: Bilan 2004-2007				
			Revue (classée) à comité de lecture internationales	Revue (classée) à comité de lecture Nationales	Autres revues non classées, ouvrages ou chapitres d'ouvrage	dont nombre de travaux classés de rang 1 ou 2	
1 Clément	avant 2003	2008	2	2	6		
2 Nivet	avant 2003			1			
3 Koleda	2003				2	2	
4 Lagoutte	avant 2003				2		
5 Poulalion	avant 2003		2009				
6 Semedo	avant 2003					3	
7 Brejon	avant 2003		2009			2	
8 Verrier	avant 2003					2	
9 St Etienne	avant 2003		2010			4	
TOTAL				3	6	19	0

Source du classement: Classification des revues en économie et gestion du CNRS (dernière édition 2008)

Croissance en pourcentage du nombre des publications entre Bilan 2004-2007 et bilan 2008-2011

Revue (classée) à comité de lecture internationales	Revue (classée) à comité de lecture Nationales	Autres revues non classées et chapitres d'ouvrage	dont nombre de travaux classés de rang 1 ou 2
466.67%	33.33%	-21.05%	INFINI

Entre les bilans 2004-2007 et 2008-2011, le nombre de publications s'est significativement accru en quantité et en qualité parmi les membres des économistes du GERCIE. En témoigne, la comparaison entre les deux tableaux correspondants aux deux bilans, ci-joints. Le troisième tableau dresse une synthèse de ces derniers : l'augmentation des revues à comité de lecture internationales, classées au sens du CNRS a été multiplié par plus de 4.5 (+466%) entre les deux périodes et les revues classées nationales par plus de 14%. En particulier, dans le nouveau bilan 12 parmi les 17 publications internationales sont aujourd'hui classées de rang 1 ou de rang 2. Par comparaison, dans le bilan de la période précédente aucune publication n'était classée à ce niveau de qualité.

A. BERRAMDANE

Le Vice-Président,
Chargé de la Recherche



Michel ISINGRINI